

Constitution du dossier d'inscription

COMPOSITION DU DOSSIER

- › la fiche d'inscription dûment complétée
- › une lettre de motivation
- › un chèque de 26,20 € à l'ordre du Trésor Public
- › une photographie d'identité àagrafer sur la fiche d'inscription
- › 4 étiquettes autocollantes libellées au nom et à l'adresse du candidat

Date limite d'envoi

- › Session de mars (commission d'équivalence conservation-restauration des œuvres sculptées) : 5 mars 2010
- › Session de mai (cursus art) : 9 avril 2010
- › Session de juin (cursus conservation-restauration des œuvres sculptées) : 19 mai 2010
- › Session de septembre (cursus art) : 16 juillet 2010

Le cachet de la poste fait foi, tout dossier parvenu après ces dates ne sera pas pris en considération.
Tout dossier incomplet sera refusé.

Modalités d'admission

CURSUS ART | ADMISSION EN ANNEE 1

Dates des sessions

- › Première session : lundi 10 mai 2010, mardi 11 mai 2010, mercredi 12 mai 2010
- › Deuxième session : lundi 13 septembre 2010, mardi 14 septembre 2010, mercredi 15 septembre 2010

Épreuves

- › Une épreuve écrite de culture générale : description, commentaire et analyse d'une œuvre proposée (2 h)
- › Une épreuve écrite de langue étrangère (anglais) : commentaire (1 h)
- › Deux épreuves de création personnelle, techniques mixtes (4 h)
- › Entretien avec le jury : présentation d'un dossier artistique comprenant un autoportrait, des travaux personnels non-scolaires (photographies pour les œuvres en volume, tirages papier pour les œuvres photographiques, cassette d'une durée de 3 min pour les œuvres audio ou vidéo), les carnets de croquis, de bord
- › Audition portant notamment sur un livre, une revue d'art, une exposition vue au cours de l'année, un film

CURSUS ART | ADMISSION EN COURS DE CYCLE :

- **Commission d'équivalence : postulants ne relevant pas d'une école d'art française agréée et titulaires d'un diplôme d'art ; passerelle Éducation nationale / Ministère de la culture : candidats titulaires d'un diplôme bac + 2 minimum de l'Éducation nationale - BTS, DUT, licence, etc.**

- › Une seule session : lundi 10 mai 2010

- **Commission d'intégration : candidats issus d'une autre école d'art française agréée**

- › Première session : lundi 10 mai 2010
- › Deuxième session : lundi 13 septembre 2010

Épreuves

- › Entretien avec le jury : présentation d'un dossier artistique comprenant des travaux personnels non-scolaires (photographies pour les œuvres en volume, tirages papier pour les œuvres photographiques, cassette d'une durée de 3 min pour les œuvres audio ou vidéo), les carnets de recherche, de bord
- › Audition portant notamment sur un livre, une revue d'art, une exposition vue au cours de l'année, un film

Nota : pour les candidats non francophones dont le dossier doit être présenté devant la Commission nationale d'équivalence **les résultats du test de connaissance du français TCF** : épreuves obligatoires et épreuve facultative d'expression écrite doivent être donnés. **Le niveau B2 est obligatoire pour une admission en année 3 - L3 ou en année 5 - M2.** Les coordonnées des centres, les dates et modalités d'inscription sont indiquées à l'adresse Internet suivante : www.ciep.fr/tcf/agrees.htm

CURSUS CONSERVATION-RESTAURATION DES ŒUVRES SCULPTEES | ADMISSION EN ANNEE 1

› Une seule session, du lundi 14 juin 2010 au jeudi 17 juin 2010

Épreuves

Admissibilité

- Epreuves écrites
- › Chimie : programme de 1^{ère} S (1 h, coefficient 1)
- › Culture générale (2 h, coefficient 1)
- › Histoire de l'art : commentaire de diapositives portant sur la sculpture de l'antiquité au XX^e siècle (1 h, coefficient 1)
- › Langue étrangère (anglais) : commentaire (1 h, coefficient 0,5)
- › Technologie : connaissances générales des techniques et matériaux de la sculpture (1 h, coefficient 2)
 - Epreuves pratiques
- › Test de couleur : reproduction d'une série d'échantillons colorés (3 h, coefficient 2)
- › Dessin : dessin au trait d'une figure (3 h, coefficient 3)

Admission (limitée à 15 candidats)

- Epreuve pratique
- › Modelage : copie à l'échelle d'un plâtre (8 h, coefficient 3)
 - Epreuve orale
- › Entretien avec le jury : motivations du candidat, questions générales concernant le patrimoine, commentaires des épreuves précédentes (coefficient 3)

Pour la préparation au concours, des annales et une bibliographie sont disponibles sur demande auprès du secrétariat pédagogique.

CURSUS CONSERVATION-RESTAURATION DES ŒUVRES SCULPTEES | ADMISSION EN COURS DE CYCLE :

- **Commission d'équivalence : postulants ne relevant pas d'une école d'art française agréée , passerelle Éducation nationale / Ministère de la culture**
- › Une seule session : mercredi 24 mars 2010

Épreuves

- › Entretien avec le jury : présentation de dossier (s) d'étude et d'observation et éventuellement de traitements sur des oeuvres.

DROITS D'INSCRIPTION

Le Conseil municipal fixe annuellement le montant des droits d'inscription. Pour l'année universitaire 2009/2010, ils s'élèvent à :

- › frais d'inscription au concours
- ›› constitution du dossier : 26,20 €
- › frais d'inscription après admission au concours
- ›› étudiant : 244,70 € (dont 28,00 € de forfait activités pédagogiques)
- ››› étudiant boursier : 82,40 € (dont 28,00 € de forfait activités pédagogiques)

Chèque à libeller à l'ordre du Trésor Public

ENVOI DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers doivent être transmis à l'adresse suivante :

École supérieure des beaux-arts de Tours
Secrétariat pédagogique
BP 31152
37011 Tours cedex 1

Pour tous renseignements complémentaires :

Brigitte Voisin, secrétaire pédagogique

Tél. 02 47 66 26 86

esbat-pedagogie@ville-tours.fr

Les demandes de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux sont à effectuer sur le site internet du CROUS (dossier social étudiant) de l'académie dans laquelle vous étudiez actuellement avant le 30 avril 2010.